

Mesdames, Messieurs,

Nous vous demandons de bien vouloir insérer dans le prochain numéro du Bulletin Officiel l'avis suivant :

COMMUNE DE BAGNES
Enquête publique

L'Administration communale de Bagnes soumet à l'enquête publique les demandes d'autorisation de construire déposées par :

M. Alain et Mme Périne Marcon par le bureau A.Gard & B.Vaudan Architecture pour la création de 2 fenêtres dans un garage sur la parcelle n° 10'812, folio n° 106, zone Résidentielle R3, à La Montoz, coord. 2'584'624/1'100'900

M. Toby Mallock pour l'agrandissement d'un chalet sur la parcelle n° 17'967, folio n° 95, zone Village V1, lieu-dit Le Perray au Châble, coord. 2'582'315/1'103'590

M. Maurice Guigoz par le bureau d'architecture André & Christophe Salamin pour la création de forages géothermiques sur la parcelle n° 10'042, folio n° 99, zone Village V1, lieu-dit Prarreyer d'en Bas à Prarreyer, coord. 2'583'560/1'101'930

M. Rolin Wavre par le bureau d'architecture Bruchez-Fellay SA pour l'ajout d'un local technique et la modification des ouvertures du projet n° 159.12 autorisé le 16.08.2012 sur la parcelle n° 435, folio n° 128, zone Touristique centre T1, lieu-dit La Tinte à Verbier, coord. 2'584'076/1'105'194

Mark It Zero Sàrl par M. Laurent Royer pour le remplacement de l'enseigne actuelle par une nouvelle enseigne "Casbah" sur la parcelle n° 374, folio n° 1, zone Touristique centre T1, lieu-dit Mondzeu à Verbier, coord. 2'583'813/1'105'035

M. André et Mme Monique Vaudan par le bureau A.Gard & B.Vaudan Architecture pour la réfection de la toiture avec création de 2 velux sur la parcelle n° 12'637, folio n° 95, zone Village V2, au Châble, coord. 2'582'515/1'103'147

M. Mathieu Vaudan par le bureau d'architecture G Comina SA pour la construction d'une habitation sur la parcelle n° 13'514, folio n° 54, zone Résidentielle R3, lieu-dit Les Condémines au Sapey, coord. 2'582'810/1'102'105

Les PPE de l'immeuble "Alpina" par le bureau d'architecture Morard & Coupy SA pour la création de velux sur la parcelle n° 113, folio n° 127, zone Touristique centre T1, lieu-dit Mondzeu à Verbier, coord. 2'583'650/1'105'000

Mme Ingrid Carron par le bureau d'architecture G Comina SA pour la construction d'une habitation et pose de panneaux solaires en toiture sur la parcelle n° 10'602, folio n° 103, zone Résidentielle R3, à Versegères, coord. 2'583'980/1'101'605

M. Philippe May par le bureau d'architecture Philippe Bruchez pour la transformation d'un appartement sur la parcelle n° 10'637, folio n° 104, zone Village V1, à Versegères, coord. 2'584'090/1'101'480

MM. Luc et Marc Sunnen et Mme Yvette Sunnen Schaus par le bureau d'architecture Morard & Coupy SA pour l'agrandissement d'un balcon sur la parcelle n° 1'433, folio n° 154, zone Touristique faible densité T4, lieu-dit Vella d'en Bas à Verbier, coord. 2'583'215/1'105'410

La Commune de Bagnes par le Groupement Technique Orny GTO p.y. bureau ESM Ingénieurs Associés SA pour la modification du niveau 0.00 du projet en cours d'autorisation (construction d'un parking public enterré) sur les parcelles n° 3'966 et 201, folio n° 127, zone Touristique centre T1, lieu-dit Les Marais Verts à Verbier, coord. 2'583'790/1'105'110

M. Urs Schrade par le bureau d'architecture Lorianne Maret pour la modification du projet n° 153.12 autorisé le 18.07.2012 sur la parcelle n° 21'632, folio n° 46, zone Résidentielle R3, lieu-dit Le Rosay à Sarreyer, coord. 2'585'250/1'101'520

M. Laurent Royer pour le remplacement de l'enseigne existante par une nouvelle enseigne "The Pot Luck Verbier" sur la parcelle n° 389, folio n° 1, zone Touristique centre T1, lieu-dit Mondzeu à Verbier, coord. 2'583'815/1'104'960

Les oppositions éventuelles et les observations à l'encontre de ces projets doivent être adressées par écrit, en trois exemplaires et dûment motivées, à l'Administration communale de Bagnes, service des constructions, Route de Clouchèvre 30, 1934 Le Châble, dans les trente jours dès la présente publication.

Les dossiers peuvent être consultés les jours ouvrables, à la maison communale, service des constructions, de 8h30 à 11h30.

L'Administration communale
Service des constructions

En vous remerciant de votre collaboration, nous vous présentons, Mesdames, Messieurs, nos salutations distinguées.